

**RAPPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/36/28)



NATIONS UNIES

New York, 1981

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/Original : anglais/
/21 août 1981/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 · 4	1
II. TRAVAUX DU COMITE	5 · 14	2
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15 · 17	4

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 35/151 du 12 décembre 1980, l'Assemblée générale a notamment prié le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 1/ de maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner toutes les propositions et observations pertinentes qui pourraient lui être faites, en ayant particulièrement présent à l'esprit le paragraphe 122 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2). L'Assemblée a également prié le Comité de présenter un rapport à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session.
2. Le Comité ad hoc a élu le Bureau suivant :

Président : M. Nadarajah Balasubramaniam (Sri Lanka) et son successeur
M. Ignatius Benedict Fonseka (Sri Lanka)

Vice-Présidents : M. Juan José Calle y Calle (Pérou)
M. Ryszard Frelek (Pologne)
M. Artémon Simbananiye (Burundi)

Rapporteur : M. Fermin Zelada (Espagne)
3. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a participé aux travaux du Comité en vertu du paragraphe 3 de la résolution 3183 (XXVIII). En vertu de cette même disposition, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont restés en contact avec le Comité ad hoc par l'intermédiaire de son Président. La République démocratique allemande et le Viet Nam ont assisté aux séances du Comité en tant qu'observateurs.
4. Le Groupe de travail créé en 1974 a continué à fonctionner. A sa 56ème séance, le 6 avril 1981, le Comité ad hoc a décidé d'ajouter Sri Lanka à la liste des membres du Groupe de travail 2/.

1/ Dans sa résolution 3183 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc serait composé des 40 Etats Membres suivants, non dotés d'armes nucléaires, qui ont été nommés par le Président de l'Assemblée générale après consultation avec tous les groupes régionaux : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

2/ La composition du Groupe de travail est la suivante : Burundi, Egypte, Espagne (Président), Hongrie, Inde, Iran, Italie, Mexique, Pérou, Pologne et Sri Lanka. L'Indonésie, le Japon, la Mongolie, les Pays-Bas, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont participé au Groupe de travail en tant qu'observateurs.

II. TRAVAUX DU COMITE

5. Conformément à son mandat mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, le Comité ad hoc a tenu deux sessions en 1981.
6. Au cours de sa première session, le Comité a tenu deux séances les 6 et 8 avril respectivement.
7. Durant sa seconde session, le Comité a tenu trois séances, du 6 au 10 juillet. A la première séance, les membres du Comité ad hoc ont été informés que S. Exc. M. N. Balasubramaniam (Sri Lanka) avait achevé sa mission à New York et n'était donc plus en mesure d'exercer ses fonctions de Président. Le Comité a donc élu par acclamation M. J. B. Fonseka (Sri Lanka) au poste de Président. Le Comité a rendu hommage à M. N. Balasubramaniam pour la contribution qu'il avait apportée aux travaux du Comité ad hoc pendant la période où il en avait assuré la présidence.
8. Au cours des deux sessions, les représentants des Etats membres du Comité ad hoc et les observateurs suivants ont fait des déclarations sur le sujet : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet Nam.
9. Les membres du Comité étaient pleinement conscients des positions qui avaient déjà été exprimées par les gouvernements d'autres Etats sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.
10. Les membres du Comité ad hoc étaient également conscients du fait que l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement avait été récemment rappelée par l'Assemblée générale. En particulier, dans sa résolution 35/46, intitulée Proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement, l'Assemblée générale avait notamment rappelé qu'il était dit dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement Qu'une conférence mondiale sur le désarmement, à participation universelle et préparée d'une manière adéquate, devrait être convoquée aussitôt que cela serait opportun [annexe, par. 23 b)].
11. Certaines délégations ont été d'avis que la question d'une convocation d'une conférence mondiale du désarmement devrait être prise en considération dans les travaux et les décisions de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendrait en 1982, et que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pourrait aborder ce sujet dans le cadre des recommandations et conclusions qu'elle devait présenter à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire.
12. Le Groupe de travail a tenu trois séances, les 8 et 9 juillet, sous la présidence de M. F. Zelada (Espagne), et il a élaboré le projet de rapport du Comité ad hoc.
13. A sa 60ème séance, le 10 juillet, le Comité ad hoc a examiné et adopté son rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

14. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/151 de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc, par l'intermédiaire de son Président, a maintenu un contact étroit avec les représentants d'Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, et il a obtenu les indications suivantes qui sont les plus récentes, au sujet de leurs positions en la matière.

Chine

La position du Gouvernement de la République populaire de Chine sur la question de la Conférence mondiale du désarmement demeure inchangée.

Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis restent persuadés qu'il est prématuré de fixer une date et d'entreprendre les préparatifs pour la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Comme indiqué dans les observations des Etats-Unis figurant dans le rapport adressé en 1980 à l'Assemblée générale par le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, les Etats-Unis estiment qu'il n'existe pas un accord politique suffisant sur les questions dont une telle conférence aurait vraisemblablement à s'occuper. Ce manque d'accord aurait probablement pour conséquence de gêner plutôt que de favoriser les efforts visant à élaborer des mesures concrètes et vérifiables de contrôle des armements.

France

La position de la France n'a pas changé depuis 1980 en ce qui concerne la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Ayant adopté dans le passé une attitude de principe favorable à l'idée d'une conférence mondiale du désarmement qui, après une période de préparation adéquate, réunirait notamment les cinq puissances dotées d'armes nucléaires, la France n'en constate pas moins que la situation internationale actuelle ne permet pas que des progrès utiles puissent être accomplis dans l'examen d'un tel projet.

La France rappelle d'autre part qu'une telle initiative devrait tenir compte des acquis de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 et des conclusions à attendre de la deuxième session prévue en 1982.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Gouvernement du Royaume-Uni reste d'avis que, compte tenu de la détérioration de la situation internationale au cours des deux dernières années, il n'est pas utile de continuer à envisager pour le moment l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. Par conséquent, le Royaume-Uni doute qu'il soit utile que le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement continue de se réunir et, en tout cas, ne pense pas qu'il soit opportun que le Comité entreprenne des travaux de fond à ce stade.

Union des Républiques socialistes soviétiques

L'Union soviétique est favorable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement car elle estime qu'une telle réunion constituerait une étape importante tendant à permettre aux Etats d'associer leurs efforts en vue de résoudre le problème clef de l'heure actuelle : celui de la limitation de la course aux armements et du désarmement. L'idée de réunir une conférence mondiale du désarmement bénéficie d'un large appui international, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies. En font foi en particulier le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, la proclamation adoptée par consensus, de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement et une série d'autres résolutions de l'Assemblée générale, dont la résolution 35/151 adoptée à sa trente-cinquième session.

Selon l'Union soviétique, une conférence mondiale du désarmement, dont les travaux seraient fondés sur une étude détaillée des questions de désarmement, pourrait permettre de mettre au point des moyens efficaces d'arrêter la course aux armements et d'obtenir un désarmement effectif. L'Union soviétique pense que cette conférence serait particulièrement importante et utile parce qu'elle adopterait non pas de simples recommandations mais des décisions précises que les Etats s'engageraient à appliquer.

Des préparatifs sont actuellement en cours à l'Organisation des Nations Unies en vue d'une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. De l'avis de l'Union soviétique, cette session pourrait et devrait donner un nouvel élan aux négociations sur divers problèmes urgents relatifs à la course aux armements et au désarmement. Il importe aussi que cette session contribue effectivement à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Compte tenu de la disposition du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement relative à la convocation sans délai d'une conférence mondiale du désarmement, ainsi que des dispositions de la résolution 35/151, adoptée par l'Assemblée à sa trente-cinquième session, prévoyant la possibilité de convoquer cette conférence après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Union soviétique estime qu'il serait nécessaire de prendre, au cours de cette deuxième session, une décision qui contribuerait à mettre en pratique les recommandations mentionnées ci-dessus.

Etant donné la situation internationale et les conditions existantes dans le domaine de la limitation des armements, il est urgent que les Etats déploient de nouveaux efforts résolus dans leur lutte acharnée en vue de préserver l'humanité du fléau de la guerre.

Guidée par sa position de principe en faveur du renforcement de la paix et du ralentissement de la course aux armements, l'Union soviétique est prête à faciliter de la manière la plus active la réalisation d'un désarmement réel.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

15. Le Comité ad hoc a rappelé que l'idée d'une Conférence mondiale du désarmement bénéficiait d'un large appui auprès des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'importance qui lui est accordée variant toutefois selon les

pays, avec des divergences sur les conditions de convocation de la Conférence et certains aspects de la question, notamment pour ce qui concerne la détérioration de la situation internationale. Il était également évident, d'après l'exposé mis à jour des positions des Etats dotés d'armes nucléaires (voir par. 14 du présent rapport), dont certaines confirment des éléments qui méritent un examen attentif de la part du Comité ad hoc qu'aucun accord concernant la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement dans les conditions actuelles n'était encore intervenu entre les Etats dotés d'armes nucléaires dont la participation à une telle conférence est considérée comme essentielle par la plupart des Etats Membres de l'Organisation.

16. Etant donné qu'il importe beaucoup qu'une conférence mondiale du désarmement soit convoquée à un moment opportun dès que possible, avec une participation universelle et après une préparation adéquate, l'Assemblée générale pourrait décider qu'après sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement une conférence mondiale du désarmement se tiendrait dès que le consensus requis aurait été réalisé au sujet de sa convocation.

17. L'Assemblée générale voudra peut-être renouveler le mandat du Comité ad hoc et le prier de rester en contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin de rester toujours informé de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner tous les commentaires et observations pertinents qui pourraient lui être faits.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在世界各地书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
